



PROCES-VERBAL

Registre des délibérations

Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE
DU MARDI 23 AVRIL 2024 à 19H30**

Nombre de rôles émis	
3 697	
Nombre total de voix	
268 851	
QUORUM	
134 427	
Nombre de voix	
154 264 voix	
Pouvoirs reçus hors-délais et consigne de vote inscrite	A déduire en application de l'article 12
1 297	86 020
TOTAL DE VOIX POUR LE VOTE	
66 947	

L'an 2024, le 23 avril à 19h30, l'Assemblée des propriétaires dûment convoquée le 3 avril 2024 s'est réunie dans la salle Montesquieu de Maisons-Laffitte sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président de l'ASA du Parc de Maisons-Laffitte.

La liste d'émargement est disponible au bureau de l'ASP, 13 avenue Cuvier, Maisons-Laffitte.

LISTE DES DELIBERATIONS

AGO 2024-1 : Approbation des rapports moral et financier 2023

Transmis pour contrôle de légalité le vendredi 3 mai 2024

**Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.*



Règles de convocation

La convocation a été distribuée aux propriétaires le 3 avril 2024. Adressée par le président et les membres du conseil syndical, elle contenait l'indication du jour, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la séance.

La date limite de réception des pouvoirs était fixée au 16 avril 2024.

Quorum et ouverture de séance

Le nombre de voix présentes et représentées étant de 154 264, il est égal à plus de la moitié des voix de l'Association, quand bien même elles ne peuvent s'exprimer en application des articles 10 ou 9.3.

Monsieur François LEJEALLE, en qualité de Président de l'ASA du Parc de Maisons-Laffitte, préside l'assemblée, ouvre la séance à 19h30 et rappelle l'ordre du jour :

1. Allocution du président
2. Présentation des rapports d'activités
3. Délibération sur la gestion et les comptes annuels
4. Echange avec les associés

Choix concernant le vote à scrutin secret

L'ensemble des votes a lieu au scrutin secret.

Allocution du Président

Bonsoir à tous,

Nous avons décidé de changer le format de notre assemblée afin de la rendre plus vivante.

Dans la mesure où vous disposez de l'intégralité des rapports de commission dans le Parc Actualité qui vous a été envoyé avec la convocation, nous ne procéderons pas, contrairement à l'habitude, à leur lecture par les responsables de commission.

Dans mon allocution, je reprendrai les points essentiels dans chaque domaine, cela nous permettra de disposer de plus de temps pour les questions et les échanges. Vous aurez tout loisir de poser vos questions aux rapporteurs de commission qui sont présents dans la salle.

Cependant le rapport financier fera exception avec une présentation détaillée par Pierre LIEBAERT, responsable de la commission Budget et Finance.



Point Financier

Du point de vue budgétaire, l'année 2023 s'est inscrite dans un contexte d'inflation toujours élevée, 4,9 % en 2023 et 10,2 % sur 2 ans. Nous avons respecté nos principes budgétaires avec une évolution contenue de la redevance largement inférieure à l'inflation, maîtrise des dépenses de fonctionnement et maximisation des investissements avec un montant de 573 000 €, très supérieur à la moyenne des 5 dernières années (468 000 €).

Les principaux postes sont l'entretien de la voirie, la plantation d'arbres et la restauration des Caves du nord.

➤ Les Caves du Nord

Subventions

Concernant les Caves du nord, nous avons à l'été 2023 présenté le projet à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la mission Bern, projet retenu pour participer au loto du Patrimoine.

Nous avons appris en toute fin d'année que la dotation attribuée au projet des Caves du nord était de 220 000 €, qui sera répartie sur 3 tranches de travaux.

J'adresse mes remerciements à la Fondation du Patrimoine ainsi qu'à Janick GEHIN qui, en tant que déléguée départementale de cette institution, a soutenu notre projet avec succès.

Par ailleurs, la DRAC et la Région Ile-de-France nous ont confirmé poursuivre dans la durée l'important soutien financier qu'elles nous apportent depuis l'origine, respectivement pour environ 40 % et 20 % du montant de chaque tranche de travaux.

Pour sa part, Monsieur le Maire nous annonce une subvention spécifique de 50 000 € pour ce projet en 2024.

Je profite de cette réunion pour remercier tous ces généreux contributeurs.

Ces aides permettent d'envisager de mener à bien cette coûteuse opération (1,6 M€) sans augmentation spécifique de la redevance ni recours à l'emprunt.

Tous les détails vous seront donnés dans la présentation du rapport financier.

Campagne de collecte de dons

Pour amoindrir encore l'impact de cette opération sur nos autres investissements, l'ASP organise, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, une campagne de collecte de dons.

Une journée de lancement avec de nombreuses animations sur le site des Caves du nord est prévue le dimanche 9 juin 2024 de 12h30 à 17h00. Nous vous attendons nombreux.



➤ Budget 2024

Nous avons établi pour 2024 un projet de budget primitif équilibré sur la base d'une augmentation des redevances de 2 %, très inférieure au taux d'inflation de 2023 proche de 5 %.

Les frais de fonctionnement sont contenus notamment avec une masse salariale en légère baisse malgré les mesures prises pour compenser l'inflation.

Monsieur le Maire nous a annoncé une augmentation de la subvention voirie, inchangée depuis de nombreuses années, de 50 000 € à partir de 2024. Je le remercie vivement pour cette amélioration en l'encourageant à poursuivre dans cette voie, compte tenu des besoins dans ce domaine et de la forte augmentation des coûts des travaux de voirie.

Ermitage

Concernant l'Ermitage, après le rejet du projet démesuré de construction au 46 avenue Eglé, une nouvelle équipe de direction a été installée. Elle affiche une ferme volonté d'information, de transparence et de concertation avec toutes les parties prenantes (Mairie, ASP, voisinage) pour leur projet de réorganisation. De fait, l'ASP est régulièrement informée de l'évolution de la situation.

L'Ermitage a fait l'acquisition, auprès du Conseil régional, des bâtiments du CFA au fond du Parc devenus inoccupés. Le projet est de rénover ces bâtiments pour y installer des salles de classe pour les écoles maternelle et primaire début 2026. Il n'y aura aucune construction nouvelle sur ce site, ni construction de nouvelles classes au 46 avenue Eglé.

Cela devrait permettre à cette échéance de résoudre les problèmes de circulation et de stationnement autour du 46 avenue Eglé. Cela implique également que les bâtiments provisoires des avenues Vergniaud et Wagram ne pourront pas être enlevés avant cette date.

Pour l'instant, il n'y a pas de projet de construction au 46 avenue Eglé et, à terme, l'Ermitage envisage de construire des équipements collectifs de l'école comme laboratoire et bibliothèque dans un esprit nettement plus modeste que le premier projet.

Présentation des rapports d'activités

2.1- Administration générale

➤ Equipe ASP

Nous veillons à consolider et renouveler si nécessaire les compétences des équipes de l'ASP.

Nous avons accueilli Sophie LABRY en remplacement de Ségolène BONNET au service administratif.

Comme annoncé l'an dernier, Ludovic RIBEIRO a pris la fonction de contremaître de l'équipe technique en remplacement de Manuel RIBEIRO. Celui-ci a gardé une fonction d'éco-garde à



temps partiel, ce qui nous permet de profiter encore de sa connaissance du Parc, des arbres et des plantes.

Nous avons également accueilli Emmanuel DUMONTEIL à mi-temps, qui vient renforcer l'équipe des gardes.

➤ Environnement juridique

Une attention particulière reste portée par notre association sur l'environnement juridique au sein duquel l'ASP se positionne, déploie ses actions et défend l'essence du cahier des charges de Jacques Laffitte. Les réflexions se sont poursuivies pour identifier les outils nous permettant de lutter contre les projets qui nuisent à l'identité du Parc.

2.2- Communication

Dans le domaine de la communication, nous nous employons à favoriser et intensifier les échanges avec les associés, à travers plusieurs actions :

- Cocktail de bienvenue avec les nouveaux arrivants dans le Parc
- E-mailing pour les événements importants et nombreuses publications Facebook et Instagram (103)
- Mise à jour régulière du site internet
- Et bien sûr, les publications du Parc Actualité.

2.3- Espaces verts et développement durable

L'entretien des espaces verts est une de nos principales missions et il génère une intense activité :

- 163 arbres plantés dont 2 futurs beaux cèdres du Liban place Marine
- 287 arbres élagués
- 180 arbres malades ou dangereux abattus
- 120 km de banquettes entretenues
- 5 000 m³ de feuilles ramassées
- Surveillance et entretien de 9 345 arbres d'alignement
- Lutte contre les chenilles processionnaires de plus en plus envahissantes (remplacement des sacs sur 135 pièges, pose de 78 nouveaux pièges et installation de pièges à phéromones).

Les arbres du Parc, notamment les chênes, souffrent des conditions climatiques plus chaudes et plus sèches, ce qui se traduit par la formation de nombreuses branches mortes.

La tempête CIARAN a mis à terre 40 arbres (20 arbres d'alignement et 20 arbres des réserves) dont le chêne tricentenaire de l'avenue Lafayette. L'ASP cherche la meilleure façon de lui rendre hommage en le conservant sous forme de sculpture.



2.4- Urbanisme

L'ASP continue d'assurer une veille sur les DP et les PC délivrés dans le Parc, avec une attention particulière aux divisions de parcelles et aux nouvelles maisons.

- 94 DP et 23 PC (en baisse de 30 %) déposés pour le Parc en 2023
- 2 grands chantiers comme la salle Malesherbes et le centre de rééducation équine sur le Rond Sainte Hélène
- 2 maisons neuves.

2.5- Voirie et circulation

L'entretien des 62 km de la voirie du Parc constitue un de nos principaux investissements.

Comme tous les ans, des portions d'avenue (au nombre de 8 cette année) ont été intégralement refaites par notre prestataire, tandis que des reprises ponctuelles sont effectuées par les équipes de l'ASP, ainsi que la réfection des avenues en terre.

3 puisards ont été remplacés (4 200 € par puisard) et 1 200 m³ de déchets ont été ramassés dans la centaine de corbeilles du Parc.

➤ Demandes des résidents

Toutes les demandes des résidents concernant des problèmes de sécurité sur la voirie, de circulation et de stationnement sont étudiées. C'est ainsi que 15 dossiers ont été étudiés et suivis par la commission cette année. La mise en place de solutions pour ces problèmes se fait en coopération avec les services de la Mairie, dans une ambiance d'entente et de compréhension.

➤ Circulation

De nombreux comptages sont effectués à notre demande par la Municipalité et les résultats sont en cours d'analyse. D'ores et déjà nous savons que la circulation de transit est importante et excessive.

➤ Incivilités

Les incivilités sont toujours présentes, notamment le non-respect des règles de stationnement (banquettes), des priorités et des signalétiques (Stop). La police municipale intervient plus souvent qu'auparavant pour verbaliser mais il faudrait encore intensifier cette action.

La densité de circulation, notamment sur les circuits de transit dans la zone de l'entrée du Parc, entraîne une pollution sonore et olfactive importante.



2.6- Hippisme

➤ Centre d'Entraînement

Le nombre de chevaux de course à l'entraînement est stabilisé à environ 500. Les résultats obtenus par les entraîneurs de Maisons-Laffitte sont remarquables.

➔ En 2023, 3 244 partants et 1 751 victoires pour un gain total de plus de 9 M€.

Hippodrome

France Galop a vendu l'hippodrome à l'EPFIF, établissement public foncier d'Ile-de-France.

Le Conseil municipal a voté l'acquisition par la ville de la « partie verte » (pistes et espaces situés en dehors des tribunes) en prévision de son exploitation par la Société Hippique de Maisons-Laffitte.

Les chevaux de sport et le Jumping

L'ASP et le Jumping poursuivent leur collaboration (location du rond des Caves du nord et du Rond Boileau).

- Très bonne fréquentation du Rond Boileau par les cavaliers du Jumping
- Parrainage du Grand prix des Amateurs par l'ASP
- Création d'un obstacle avec logo de l'ASP.

Centre de rééducation équestre

France Galop a vendu le Rond Sainte-Hélène et le hangar attenant à la société Harmonie Stables pour la création d'un centre de rééducation et de remise en forme pour les chevaux.

Est également en projet l'installation d'une clinique vétérinaire équipée d'un bloc opératoire.

Ces équipements seront un atout supplémentaire pour maintenir et développer les activités hippiques à Maisons-Laffitte.

Remerciements

Toutes les actions menées par l'ASP ne pourraient avoir lieu sans une équipe soudée, motivée, engagée et disponible.

M. François LEJEALLE, président de l'ASP, remercie chaleureusement ce soir tous les syndicis bénévoles et tous les salariés de l'ASP qui œuvrent dans ce sens avec efficacité.

Dans le cadre des missions dont elle a la charge, l'ASP évolue quotidiennement au contact d'institutions et d'entreprises (préfecture, trésorerie, mairie, fournisseurs, etc.) avec lesquelles elle doit tisser des liens empreints de professionnalisme, d'efficacité mais aussi de cordialité.



M. François LEJEALLE, président de l'ASP, remercie ici tous les intervenants et interlocuteurs, notamment les services de la Mairie avec lesquels notre équipe travaille au quotidien dans une ambiance positive, constructive et cordiale.

2.7- Budget et finance

Pierre LIEBAERT présente le rapport financier de l'année 2023 qui était joint à la convocation dans le Parc Actualité n° 95. L'exposé s'appuie sur un diaporama diffusé en séance.

Dans le cadre de la commission, le budget est un processus permanent au cours de l'année, articulé autour d'un budget primitif et de budgets supplémentaires. Le compte administratif est arrêté en début d'année suivante en lien avec le Trésor public. Ce continuum est mis en œuvre notamment grâce à l'implication de la comptable, Perle KOUSSALA, cheville ouvrière de l'exercice budgétaire.

Les chiffres clés du budget 2023. – La lecture des chiffres-clés du budget montre que l'évolution tendancielle des recettes et des dépenses est similaire, leur progression étant respectivement de 2,9 % et de 2,88 %. Le niveau d'équilibre est ainsi maintenu, les recettes s'établissant à 2 211 000 € quand les dépenses atteignent 2 252 000 €.

Le résultat de fonctionnement, obtenu en retranchant le montant des dépenses du montant des recettes, est positif de 275 000 €, ce qui constitue la base de l'autofinancement des projets d'investissement de l'ASP. La préservation de l'autofinancement passe d'ailleurs par l'optimisation du fonctionnement.

Le résultat d'investissement, en dehors de cet autofinancement, est déficitaire de 315 000 €.

La consommation des réserves antérieures s'élève à 41 000 €. Ce sujet a été évoqué à plusieurs reprises : les réserves doivent être suffisantes, d'une part pour constituer le fonds de roulement nécessaire en début d'année et, d'autre part, pour faire face aux investissements. Ceux-ci sont parfois conséquents (Caves du nord, projet de rénovation thermique avenue Cuvier estimé à 400 000 €).

L'excédent cumulé, à fin 2023, est de 717 058 €.

La situation financière est satisfaisante. L'excédent est progressivement consommé de manière à poursuivre les investissements sans augmentation forte de la redevance ni recours notable à l'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement. – Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 1,7 M€, sont principalement constituées des dépenses de personnel (pour les deux-tiers) et des charges à caractère général, pour 550 000 €, dont 170 000 € liés aux bois et forêts, élagage et abattage étant sous-traités. Les autres charges concernent énergie, carburant, entretien des bâtiments, redevances de crédit-bail, assurances, impôts et taxes.



Les dépenses relatives à l'administration générale sont en hausse de 8,53 % en 2023. Pour moitié, cette augmentation peut toutefois être qualifiée de fictive puisque, dans le cadre de la négociation de nouveaux contrats (photocopieurs), le solde de 24 000 € dû au titre des contrats antérieurs a été remboursé par le nouveau preneur. La hausse réelle avoisine plutôt les 4 %, ce taux étant à apprécier dans le contexte inflationniste.

Les dépenses de personnel augmentent de 5,46 %. Pour rappel, le volume des indemnités des deux départs en retraite intervenus en 2023 était de 90 000 € (8 %). Cet effet non négligeable mais ponctuel ne se retrouvant pas en 2024, la hausse de la masse salariale est contenue, malgré les hausses successives du point d'indice.

Les dépenses d'investissement. - Le niveau des dépenses d'investissement est largement supérieur à la moyenne des cinq dernières années. En 2022, il portait principalement sur la partie voirie, en raison de la réfection de la piste cyclable de l'avenue Eglé (36 000 €). En 2023, il a été notamment consacré à l'acquisition de matériel tel le caisson aspire-feuilles (45 000 €).

Le volet relatif à l'achat de véhicules, matériels informatiques, logiciels, aménagement de construction, généralement moins urgent, est la variable d'ajustement en matière d'investissement.

Les conséquences de l'inflation et des particularités du chantier des Caves du nord ont nécessité l'étalement des travaux sur deux exercices (102 000 € en 2022, 121 000 € en 2023).

La répartition des dépenses d'investissement est illustrée par un diagramme circulaire (voiries et plantations : 49 % ; installations, matériels et outillages : 11 % ; logiciels : 9,8 % ; restauration Caves du nord : 21,2 %).

Les recettes par nature. - La répartition des recettes 2023 est l'occasion de rappeler l'attachement de l'ASP à son indépendance financière. Les subventions sont fortement appréciées mais ne représentent que 13 % des recettes. A 87 %, les ressources de l'association sont composées des redevances (71 %), des revenus de son patrimoine immobilier (12,3 %) et des remboursements de charges sociales (liés aux absences des salariés, pour 1,8 %).

Les recettes réelles d'investissement hors autofinancement et opérations patrimoniales. - Ces recettes correspondent aux subventions perçues par l'ASP : 172 000 € reçues de la Municipalité pour contribuer à 80 % des travaux de voirie ; 34 621 € pour la restauration des Caves du nord (Département : 20 000 € ; Mairie : 14 621 €).

La capacité totale d'investissement de l'ASP repose sur la somme de ces recettes, de l'autofinancement et, le cas échéant, d'une consommation des excédents antérieurs.

Les recettes de fonctionnement. - Les données fournies permettent d'apprécier la mesure exacte des recettes. Les revenus des immeubles (272 400 €) en représentent moins de 15 %. La



Mairie soutient les efforts de l'ASP en lui accordant une subvention pour l'embellissement et le fleurissement.

Focus sur la restauration des Caves du nord. - Au cours des exercices 2022 à 2024, aura été réalisé le tiers des dépenses d'investissement dédiées à l'opération (562 000 € sur une dépense prévisionnelle totale de 1,6 M€). Compte tenu des diverses subventions octroyées, 22 % (120 000 €) resteront à la charge de l'ASP.

Le budget prévisionnel pour les tranches restantes permet de se projeter dans les années à venir. Il est considéré que trois exercices (2025, 2026, 2027) seront nécessaires à l'aboutissement de l'opération. Le coût restant est estimé à 1 M€ supplémentaire, dont environ 237 000 € seront assumés par l'ASP sur ses fonds propres (23 %).

A ce jour, en matière de subventions, les prévisions se limitent à la perspective de la poursuite des soutiens de la DRAC et de la Région à leur rythme actuel et des éléments connus de la Fondation du Patrimoine. Ne sont pas intégrés d'éventuels gestes supplémentaires de la Municipalité, qui seront toutefois les bienvenus.

En réponse à une remarque sur la subvention de 50 000 € versée par la Municipalité en 2024, il est précisé que les perspectives exposées concernent les exercices postérieurs à 2024. Ce montant apparaît d'ailleurs dans le tableau précédemment présenté, où il a été réparti sur deux phases (phase 1 bis : 2023-2024 ; phase 2 : 2024), à hauteur de 25 000 € chacune, bien qu'il ait été versé en une fois en 2024. La Mairie aura ainsi contribué à hauteur de 64 621 € aux dépenses liées au premier tiers des travaux (562 740 € au cours des exercices 2022 à 2024).

Pour les exercices postérieurs à 2024, n'a encore été intégré aucun geste à venir de la Municipalité. N'a pas non plus été anticipé ce que pourrait être le gain de la collecte de dons organisée avec la Fondation du Patrimoine, qui diminuera la pression exercée sur l'association.

D'après ces premières estimations, les dépenses de l'ASP sur ses fonds propres, qui étaient d'environ 40 000 € par an sur les exercices 2022 à 2024, passeraient à 80 000 € par an pour les trois exercices suivants. La perspective de cet effort conséquent invite à répéter que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Perspectives 2024. - La redevance syndicale n'a augmenté que de 4 % en 2023, pour une inflation de 5,3 %. Il est prévu une augmentation de la masse globale de la redevance syndicale de 2 % pour 2024, d'ailleurs intégrée dans le budget.

Il est précisé que, comme à l'accoutumée, cela ne signifie pas que chacun verra le montant de sa redevance syndicale augmenter dans cette même proportion : en fonction des rénovations, évolutions, constructions, est créée de la matière fiscale, qui est taxée, ce qui peut légèrement atténuer la hausse annoncée. Quoiqu'il en soit, il est à noter que l'évolution de la redevance syndicale, sur ces deux années, n'atteint que la moitié de l'inflation, conformément à la



volonté de l'ASP d'en limiter la hausse, chacun étant associé mais étant aussi déjà contribuable par ailleurs.

M. François LEJEALLE, président de l'ASP, remercie M. Pierre LIEBART et, avant de donner la parole à Monsieur le Maire, informe de l'ouverture imminente des bureaux de vote. Chacun est invité à s'y rendre au cours de la présente réunion, dans un souci de fluidification de l'accès au vote.

Jacques MYARD (IM) : Il est assez facile pour moi de reprendre tous les thèmes, en parlant en interface avec Monsieur le Président. Je reviendrai ainsi sur un certain nombre de sujets. Je tiens à souligner, notamment aux côtés de Serge GODAERT, la bonne entente et la coopération entre la Ville et l'ASP, même lors des moments de tension ou de désaccord.

Je parlerai d'abord de la sécurité.

En la matière, Monsieur le Président, vous avez un peu de retard : il y a actuellement, dans le Parc de Maisons-Laffitte, 28 caméras. L'installation de 13 caméras supplémentaires est programmée pour 2024 et 2025. J'appelle votre attention sur un sujet : la végétation ne permet pas la connexion des caméras au Wi-Fi et contraint à des opérations de génie civil. Pour l'an prochain, il est ainsi prévu 2 nouvelles caméras place Napoléon, 2 sur les avenues Molière et Adam et 9 sur l'hippodrome, pour des raisons de sécurité bien connues. Le nombre de vidéoovernalisations ira donc croissant. Grâce au CSU, le non-respect des stops, notamment, peut être verbalisé. Chacun est donc appelé à la plus grande vigilance, les stops n'étant pas faits pour les Martiens, ainsi que je l'ai déjà dit dans une publicité ou un verbatim.

Je souhaite également vous annoncer, en matière de sécurité, la création, dans la deuxième partie de la ville, d'une brigade équestre. Bien que sa mise en œuvre ne soit pas simple, nous avons pris cette décision essentiellement parce qu'il est possible de passer par des prestataires qui mettront les chevaux à disposition, avec du personnel communal et des policiers communaux formés à cette fin. Les actuelles difficultés de recrutement sont communes à toutes les villes de France, un certain nombre de nos concitoyens estimant que la rémunération est trop faible dans la Fonction publique.

En matière de voirie, je ne vous cache pas ma surprise, Monsieur le Président : il me semble que le coût de la voirie est encore nettement supérieur à celui que vous avez précédemment annoncé. A certains endroits, un tronçon de 800 m de voirie équivaut à 1 M€. Il ne peut donc pas être imaginé qu'il soit possible de tout financer en une fois, même si nous sommes tenus d'avancer à ce propos.

Pierre LIEBAERT : Pour rassurer Monsieur le Maire à propos des coûts qui ont été évoqués sur la voirie, nous avons des coûts, côté Parc, par rapport à la voirie municipale, qui sont moins élevés sur les réfections de voirie parce que nous n'avons ni trottoir, ni réseau intégré. Cela nous permet d'avoir des coûts plus faibles. C'est ce qu'évoquait François LEJEALLE



précédemment. Rassurez-vous, ce n'est donc pas une sous-estimation du coût : c'est une réalité différente entre la partie Ville et la partie Parc.

JM : Sur l'Ermitage, je n'ai rien à ajouter à la présentation de François LEJEALLE : elle est réaliste et responsable. Je dois saluer l'équipe de l'Ermitage qui a compris qu'il n'était pas opportun de jouer avec des annonces inopinées qui m'avaient poussé à mettre un terme à ce qu'elle pensait être acquis pour la Ville, ce qui n'était pas le cas. Je suis convaincu que le résultat sera parfaitement gérable, notamment en matière de circulation.

Sur le budget, je ne peux que vous inviter à la plus grande prudence : vous avez annoncé des chiffres pour la Région et pour la DRAC mais je dois partager mes incertitudes quant au risque que le couperet ne tombe sur ces possibilités l'an prochain. Il a d'abord été question de 10 milliards d'euros d'économies, puis de 20 milliards, en incluant les collectivités territoriales. Les risques de coupes sont particulièrement forts notamment dans le coefficient de compensation, s'agissant d'argent provenant directement du budget de l'Etat. Un double mouvement s'opère. Pour les entreprises, les impôts de production sont en baisse, ce qui est légitime pour assurer la compétitivité de nos entreprises, mais cela impactera directement la Communauté d'agglomération et, par voie de conséquence, les attributions de compensation. Cette année, le montant de ces dernières est d'environ 6,8 M€ ; l'an prochain, je crains une réduction forte. La diminution via les impôts de production risque de s'ajouter à l'amoindrissement des montants versés directement par le budget de l'Etat, au titre de la DGF, qui est en voie de disparaître. Or la DGF n'était pas une dotation ou une subvention : elle était un substitut à la taxe sur les salaires, impôt qui existait lors de l'entrée en application de la TVA. Le risque est donc que l'an prochain, des coupes directes soient opérées non seulement dans le coefficient de compensation, qui provient du budget de l'Etat, mais aussi dans la DGF. Il est rappelé que la DGF a déjà baissé de 140 000 € dans le budget 2024.

Je ne peux donc que réitérer mon appel à la prudence et me féliciter que vous essayiez d'organiser une collecte, à l'instar d'autres institutions qui ne seront pas nommées par souci de laïcité.

J'ai évoqué avec Monsieur le Président le 9 juin : c'est une bonne idée que de faire appel au bon cœur de nos concitoyens et, compte tenu de mes propos précédents, la nécessité de faire aboutir l'opération de rénovation des Caves du nord relève de l'évidence. Mais j'ignore la situation dans laquelle nous serons l'an prochain pour voter le budget.

Il est toutefois clair que la date du 9 juin me pose un problème, en raison de la coïncidence de l'événement avec l'organisation des élections européennes. Les Anglais, pour l'Anglican Church, m'avaient demandé des chaises et des tables, que je leur ai refusés, en leur pardonnant leur oubli des élections européennes, puisqu'ils sont sortis de l'Union européenne. J'ai reçu, en tant que maire, sous l'autorité du préfet et du ministre de l'Intérieur, l'obligation d'assurer la sécurité des événements religieux. Or ce jour, se tient la fête de la Foi. Nous concourons également à la sécurité de la synagogue et des événements sont prévus à l'Anglican Church. Le



poids est donc assez lourd en termes de sécurité, la police municipale étant par ailleurs accaparée par les bureaux de vote. Je ne suis donc aucunement défavorable à l'idée de faire appel aux bonnes volontés pour financer l'opération des Caves du nord mais je ne vous cache pas que la date du 9 juin me pose un problème. Je n'envisage pas pour autant de vous l'interdire. S'il y a quelques morts, nous ferons une messe. Je ne vous le souhaite pas et je suis certain que cela peut bien se passer. Il n'en demeure pas moins que la date annoncée est source de difficultés, d'autant que le niveau de vigilance est actuellement celui de l'urgence attentat. Au passage, je remarquerai que le gouvernement a pris cette décision ; nous prenons nous-mêmes des dispositions, telles que la fouille de sacs qui a été conduite ce jour. Mais la police n'a pas reçu davantage d'instructions, si ce n'est que d'être vigilante. Paraphrasant Chateaubriand, je n'inscrirai jamais à l'aune de mes espérances les malheurs de mon pays, et ceux de l'ASP non plus.

Je poursuivrai par un mot sur l'hippodrome. La hausse des taux d'intérêt a provoqué une atonie générale des opérations d'aménagement. J'aperçois dans la salle un notaire qui pourrait parler mieux que moi de ce coup d'arrêt. La hausse des taux de cette chère Christine LAGARDE a complètement gelé les possibilités d'aménagement et la gestion économique de la France. La perte est conséquente en particulier sur les droits de mutation : alors que nous avions programmé 3,3 M€ pour le budget 2023, le réalisé n'affiche que 2,3 M€, soit 1 M€ de moins. C'est révélateur de l'état des transactions immobilières.

Monsieur le Président proposera certainement de moins construire mais ce serait oublier que persistent les obligations de la loi scélérate qu'est la Loi SRU. Je viens d'ailleurs de lire dans la presse la déclaration de mon collègue de La Baule, qui a indiqué qu'il n'accepterait pas de tours. Nous n'avons à la fois aucune possibilité de construire à Maisons-Laffitte, au regard des terrains disponibles, et l'obligation de construire pour respecter l'inclusion permanente des logements sociaux. La seule solution serait de construire en hauteur et je m'y refuse. Cela ne se fera pas de cette manière et je mettrai tout en œuvre pour ne pas appliquer cette loi inapplicable.

Sur l'hippodrome, le dossier avance. Les chiffres communiqués sont exacts. Nous avons racheté la verdure, qui sera mise à disposition, au moment opportun et après réfection des pistes par la Ville, de la Société hippique des courses de Maisons-Laffitte. Ce sujet a déjà été évoqué avec Monsieur le Président : j'avoue avoir été surpris par un élément de taxation dans les redevances. J'ai découvert que la verdure était davantage taxée ; si ce n'est pas le cas, vous me réexpliquerez. Mais en ce qui concerne l'hippodrome, il y a plusieurs millions pour les 72 hectares de verdure, et beaucoup moins pour les tribunes, ce qui m'a interpellé.

François Lejealle (FL) : La redevance est basée, pour un quart, sur les terrains et, pour trois-quarts, sur le foncier bâti. Le montant total des redevances est de 1,6 M€ ; un quart de cette somme équivaut à 400 000 €. Il se trouve que l'hippodrome a une surface qui correspond



approximativement au quart de la surface totale du Parc. Il en résulte que le montant de la redevance est d'environ 100 000 €.

Cela n'empêche pas que les trois quarts de la redevance résultent de la taxation du foncier bâti.

IM : Je souhaiterais toutefois développer un argument d'urbanisme, qui s'appuie sur le constat d'une taxation légèrement supérieure de la verdure par rapport au foncier bâti.

FL : C'est faux.

IM : Je veux bien le croire mais je n'en suis pas encore convaincu. Nous en reparlerons calmement.

FL : Je présenterai tous les calculs.

IM : J'en suis d'accord. Je passe. *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum* ; cette maxime vaut dans les deux sens.

J'aimerais à présent dire un mot du Rond Sainte-Hélène. C'est un permis que nous avons dûment vérifié, notamment avec Serge GODAERT. Le point qui a emporté notre adhésion à ce projet tient au fait que la surface de verdure augmente. Monsieur le Président m'a informé que les arbres avaient été vérifiés. *Ab initio*, nous nous sommes assurés avec soin que la verdure, modifiée, était supérieure dans le projet définitif à ce qu'elle était dans le projet initial. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le préfet a adoubé le projet.

Je remercie l'ensemble des syndics et le président, en particulier, pour la bonne interface. Je remercie également de leur attention mes chers contribuables. Le combat est long, les difficultés nous attendent mais, jusqu'à nouvel ordre, nous faisons face.

Délibération sur la gestion et les comptes annuels

Approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2023

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les rapports moral et financier de l'exercice 2023.

Après avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires, à la majorité,

Avec 62 971 voix POUR, 1 274 voix CONTRE, 38 voix BLANC,

APPROUVE les rapports moral et financier de l'exercice 2023.

DELIBERATION AGO n°2024-1 : Approbation des rapports moral et financier 2023



Echange avec les associés

François LEJEALLE : Les questions seront dirigées vers les rapporteurs de commission concernés.

Pierre LIEBAERT : Pour assurer la qualité de l'enregistrement, chacun est invité à s'exprimer dans le micro afin que toutes les interventions soient audibles.

Le montant des réserves s'élève à 717 058 €. Je souhaiterais savoir si ces réserves font l'objet de placements, n'ayant pas vu de résultat ou de produit de placement.

Pierre LIEBAERT : Les réserves ne font pas l'objet de placements, dans la mesure où les conditions dans lesquelles un placement est possible sont extrêmement restrictives, l'ASP étant un établissement public. A part des bons du Trésor, il ne nous est pas possible de faire grand-chose.

Par ailleurs, ces réserves constituent aussi, à hauteur de 450 000 à 500 000 €, le fonds de roulement de début d'année. Or le fonds de roulement n'est par principe pas placé, sauf à considérer qu'il est *ad vitam*, ce qui ne correspond pas à l'intention de l'ASP.

C'est toutefois une bonne question, d'autant que nous sortons d'années où la trésorerie était faiblement voire négativement rémunérée. Le sujet pourrait être à nouveau posé mais, au regard des murs d'investissement qui se dressent devant nous, nous préférons soulever la question de leur financement.

Jacques MYARD : J'aimerais ajouter quelques éléments de réponse à la question qui a été posée en matière financière, s'agissant des raisons pour lesquelles les réserves n'étaient pas placées. Premièrement, pour les placer, et nous avons regardé cela pour la Ville, il faut les placer sur deux ou trois ans et ne pas les retirer avant. Or vous avez cet argent pour financer les Caves du nord. Cela paraît donc impossible. Vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre : si vous voulez placer à des taux qui étaient d'ailleurs négatifs, il ne faut pas l'oublier, ces derniers temps, et qui désormais ne seront pas mirobolants, vous devez les bloquer pendant deux ans, voire trois ans.

Ma première question porte sur la possibilité d'insérer, dans le Parc Actualité, un rappel concernant la taille des haies qui empiètent sur les trottoirs, occasionnant une gêne importante pour les piétons, *a fortiori* s'ils souhaitent marcher de front.

Ma seconde remarque concerne les pistes piétonne ou cyclable de l'avenue Eglé : le constat est que ce n'est jamais respecté, ni dans un sens, ni dans l'autre, ce qui est



particulièrement énervant. Les remarques que je peux formuler ne donnent pas d'autre résultat que des gifles en retour.

Jean-Luc POTTIER, rapporteur de la commission Voirie et circulation :

Sur votre premier point, relatif à l'entretien des haies végétalisées, la bonne nouvelle tient au fait qu'elles sont végétalisées, ce qui n'est pas le cas partout. Nous rencontrons d'importants soucis de conformité des haies au sein du Parc. Mais si ces haies sont mal ou peu entretenues et gênent le passage des piétons, il appartient à la police municipale d'informer les résidents de leurs obligations en matière de taille des haies. La bonne nouvelle est donc qu'elles sont végétalisées mais la mauvaise nouvelle est qu'elles sont susceptibles de gêner. C'est le cas avenue Lavoisier, avenue Wagram, voire sur la quasi-totalité des avenues. Les haies poussent au gré du temps, ce qui peut être gênant.

S'agissant de votre deuxième point, sur le respect de la piste cyclable comprise entre Eglé et Wagram, c'est assez respecté. La police municipale est très vigilante. Nous avons certes encore des piétons ; cela dépend de l'endroit où l'on se trouve. A l'entrée du Parc, il n'est pas possible de dire jamais car c'est une piste qui est assez longue. Il a été beaucoup travaillé sur la réfection de cette piste, qui est très utilisée. Le manège constitue aussi un lieu d'animation, ce qui fait que nombre de personnes traversent et franchissent la piste cyclable à pied. A l'inverse, l'on trouve aussi des vélos sur l'autre partie. C'est le problème du vivre ensemble qui se rencontre dans le Parc. Nous avons des pistes cyclables ; nous avons un autre projet très important de piste cyclable ou de vélorue dans le parc mais il est difficile de faire cohabiter tous les modes alternatifs non polluants. Heureusement, nous n'avons pas de cyclomoteur ou de moteur thermique sur les pistes cyclables ; du moins, je n'en ai pas encore vu. Mais la police municipale est très vigilante, de même que nos gardes. Nous ne pouvons pas vous garantir à 100 % une piste cyclable entièrement dédiée. Il s'agit d'une piste cyclable unique, à double sens, qui n'est pas très large. Ce sont beaucoup de verdure, beaucoup de banquettes, beaucoup de circulation, beaucoup d'enfants, beaucoup de vie, beaucoup de transit le matin et le soir. Pour nous, c'est un succès. Peut-être versons-nous dans l'autosatisfaction mais nous sommes très fiers de cette piste cyclable, à tel point que nous voulons élargir cette notion de piste cyclable dans le parc, avec les associations cyclistes de Maisons-Laffitte. Ce n'est pas parfait, je le reconnais, mais nous ne pouvons pas mettre un garde ou un policier municipal à chaque intersection. Je pense notamment à l'intersection du bassin du Château, qui prête parfois à des interprétations qui peuvent être dangereuses. Nous veillons vraiment à la sécurité de cette piste cyclable. Avoir ces pistes présente des bénéfices fortement supérieurs à l'inconvénient de ne pas en avoir, si vous me le permettez.

Nous avons rencontré un problème de vandalisme d'une quinzaine de voitures, avenue Lavoisier. Il m'a été rapporté que des caméras auparavant disposées dans cette zone



avaient été retirées. Je voudrais savoir ce qui peut en être attendu, notamment auprès de Monsieur le Maire, concernant ces actes.

Jacques MYARD : Nous avons effectivement eu, avenue Lavoisier, quelques surprises. Nous n'avons jamais trop su et nous avons installé des caméras mobiles pour vérifier qui intervenait sur les commutateurs électriques, plongeant ainsi l'avenue dans le noir.

Ensuite, s'est produit ce que vous mentionnez. A nouveau, nous n'avons jamais pu découvrir qui avait fait cela. Cela pose un problème, en lien avec les caméras mobiles. Vous savez de quelle manière cela fonctionne : les caméras désormais installées dans le parc sont reliées au Centre de surveillance urbaine. Ce n'est pas possible partout, ce qui explique le recours à des caméras mobiles, dont nous récupérons les enregistrements 24 à 48 heures après.

L'incident que vous mentionnez a eu lieu : il est vrai que des infractions ont été constatées. Mais cela n'a pas continué. Pour l'instant, nous sommes vigilants mais je ne peux pas vous en dire davantage. Il est loin d'être facile de mettre en place ces caméras mobiles : nous devons obtenir l'autorisation du préfet, puis les surveiller. La surveillance est bien sûr accrue.

Je reviens sur ce qui a été évoqué à propos des incidents avenue Lavoisier, dont je ne suis pas vraiment au courant. Je ne sais pas si c'est à mettre en parallèle de points de deal qui commencent à se développer au début de l'avenue Lavoisier et au niveau de la place Marine. Depuis à peu près septembre-octobre, j'ai effectivement remarqué que du trafic commençait à se mettre en place de façon assez pérenne.

Jacques MYARD : Merci pour l'information.

Ma remarque porte sur l'éclairage très exagéré du passage Reignat, depuis la rénovation de l'été dernier, qui pose des problèmes. Le lieu étant très bien éclairé, cela facilite, d'une part, un point de rendez-vous, avec des gens qui stationnent sous les réverbères très régulièrement, la nuit. D'autre part, cela crée une nuisance. Nous sommes quand même dans le Parc pour avoir un environnement privilégié en termes de biodiversité et cet éclairage excessif pose d'énormes problèmes notamment pour les oiseaux et les chauves-souris. C'est un éclairage qui est véritablement excessif : il fait jour, comme dans un stade. N'ayant pas compris les raisons pour lesquelles l'éclairage avait été changé, je pose la question. De plus, effectivement, cela favorise tout un stationnement de gens de façon très gênante.

Jacques MYARD (JM) : Il faut éteindre l'éclairage et là, ça stationnera encore davantage. Il faut être sérieux.

Justement : la lumière n'apporte pas la sécurité, au contraire.



IM : Non, Madame, je suis désolé. Moi, j'aime beaucoup les chauves-souris, j'aime beaucoup les hiboux et les coccinelles.

On sait ce que vous pensez de la biodiversité.

IM : Il n'en demeure pas moins – un instant, s'il vous plaît – que si jamais on arrête, on a des agressions dans le parc, on a des difficultés. Je suis désolé. Ce que vous dites, vous n'en savez rien. Vous n'en savez rien ; moi, je le sais. Ce genre de propos, je dis non.

Ma question concerne le début de la présentation, sur les chenilles. Continuez-vous de planter des pins ou le plan de reforestation tend-il à l'éviter ?

Philippe TROUKENS : Quelques pins ont été plantés il y a plusieurs années mais nous faisons très attention à ne pas attirer les problèmes avec les chenilles processionnaires.

Mon point est plutôt une remarque sur les voiries. J'entends aujourd'hui que nous sommes obligés de nous freiner un peu. Il y a malgré tout une augmentation de budget que je salue parce que, mon métier étant dans les voiries, je peux dire que si, aujourd'hui, les petits nids de poule ne sont pas bouchés avant qu'ils n'atteignent les couches de fondation de la voirie, les réparations ne sont pas en proportion de la taille du trou mais les coûts sont beaucoup plus importants. Je pense que c'est vraiment à prendre en considération quotidiennement. J'ai vu que l'avenue située le long du champ de course avait été faite partiellement mais il reste encore de nombreuses voiries qui sont endommagées. C'est malgré tout un sujet qui doit être toujours soutenu.

Jean-Luc POTTIER : Merci pour la question.

Simplement je rappellerai la définition de la voirie : ce sont toutes les voies qui permettent de se déplacer. Une piste cyclable, c'est la voirie ; une piste piétonne, c'est la voirie ; les pistes hippiques, quelque part, c'est aussi la voirie. On parle de 62 km mais, de fait, c'est beaucoup plus que cela. Lorsque nous avons des défauts de voiries et d'entretien, il faut considérer que nous avons, globalement, deux types de voiries dans le parc : les enrobés et les avenues en terre.

Une grande partie des avenues en terre est restaurée par nos soins. Par exemple, la semaine dernière, nous étions avenue Bautzen et sur le cercle de la Gloire. On bouche, on gravillonne, on remet de la terre, on tasse, et ça tient.

La difficulté du Parc est que nous avons quatre saisons, comme dans le reste de la France, avec des saisons qui provoquent des dégradations très rapides, à cause du drainage, de la stagnation, du vent. Nous avons aussi de nombreux véhicules : il faut rappeler que nous avons environ 10 000 à 15 000 véhicules qui se promènent, tous les jours, dans le parc, sur nos voiries. Pour un bon tiers, ces véhicules roulent très vite, que ce soit pour livrer ou pour passer :



c'est ce que nous appelons les véhicules de transit. Cela dégrade beaucoup. Nous avons aussi beaucoup de fret de marchandises, des camions, qui servent les activités hippiques (la paille, la nourriture), des camions qui font de la réfection, des camions ou camionnettes qui livrent de la messagerie express, qui livrent très rapidement, se garent très mal et roulent très vite. Tout cela conjugué n'exonère certes pas le fait que nous soyons responsables mais, quand nous avons fait un kilomètre de rénovation, nous sommes heureux. Il y en a 62.

La vraie question est celle que nous nous sommes posés la semaine dernière avenue Bautzen et au cercle de la Gloire : nous ne voulons pas faire d'enrobé car nous voulons que le Parc reste le Parc. Nous n'avons pas de plan B, pour le Parc : il n'y a pas de deuxième ou troisième Parc quelque part, ça n'existe pas. Quand nous l'aurons perdu, le Parc sera définitivement perdu. Le prix à payer est parfois d'avoir des avenues en terre où il est vrai que se trouvent des trous. Parfois, cela concerne les allées piétonnes : je pense notamment aux entrées de Parc. Nous allons nous concentrer là-dessus en 2024, en privilégiant la circulation des piétons, en faisant un peu moins pour les voitures et en faisant beaucoup plus pour les modes alternatifs non polluants – les vélos, globalement. Mais nous n'allons pas accélérer la rénovation des routes, des enrobés. Pour cela, des villes sont très bien. Le Parc est très exigeant. Je dirais que le Parc se mérite ; il y a des inconvénients dans le Parc et cela fait partie de la vie de tous les jours, qu'il faut savoir accepter. Les avenues en terre, l'été, gênent les gens qui font des barbecues dans le jardin, c'est vrai. L'hiver, ça se fissure et il n'est pas possible de passer en poussette. J'en fais moi-même l'expérience tous les jours. Mais c'est un prix à payer. C'est très exigeant, le Parc. Il faut lui laisser le temps de vivre parce que c'est vraiment unique et, le jour où nous ne l'aurons plus, nous n'aurons plus rien.

Pierre LIEBAERT : Pour tempérer l'affirmation selon laquelle les moyens seraient moindres, nous étions à environ 225 000 € par an de dépenses en voirie et circulation au cours des années précédentes, hormis en 2022 avec la piste cyclable. Notre objectif est d'atteindre plutôt 300 000 € pour les années à venir. Nous ne sommes donc pas en train de réduire la voirie. Il y a des coûts en augmentation, des cas particuliers, et nous essayons de faire les choses dans le bon sens.

Je m'interroge sur un sujet qui n'a pas été évoqué, qui est celui des Jeux olympiques. Nous sommes Terre de Jeux et cela soulève la question de ce qui sera fait dans ce cadre, notamment sur l'éventuel accueil de cavaliers.

Jacques MYARD : Des travaux seront faits, notamment sur la carrière Molière, avec un élargissement et un système d'irrigation par le dessous. En ce qui concerne l'équestre, c'est Versailles, bien sûr, pour les Jeux. C'est un scandale, tout simplement parce que tout ce qui est construit actuellement dans le parc de Versailles sera détruit. Ce sont 80 M€ qui passeront à la



poubelle après les Jeux. Je peux vous dire que ça m'est resté en travers de la gorge, tout cela parce qu'il y a eu une bisbille et qu'ils voulaient que tout se passe face au château.

Pour ce qui nous concerne et pour l'entraînement des cavaliers, vous savez que le sport équestre est un sport d'élite et de gens assez fortunés. Ces personnes ont l'habitude de venir à certaines manifestations en France et ont déjà leurs bases, depuis toujours. Certains cavaliers seront même en Belgique et ne viendront que pour le jour des Jeux. Nous n'avons, à ce stade, pas d'équipe qui viendrait à Maisons-Laffitte, pour la bonne et simple raison que les cavaliers sont déjà postés dans des endroits où ils ont l'habitude de se rendre.

Pour les Jeux paralympiques, nous verrons. Mais ce n'est pas si évident que cela.

Pour le rugby à sept, là encore, tout a été distribué un peu partout. J'ai reçu notamment la carte des interdictions, qui sera déposée sur le site de la Ville. Je peux vous dire que vous allez tous avoir des difficultés certaines pour circuler en région parisienne, y compris sur des routes qui passent par Le Vésinet. Il faut, avant de partir, regarder Waze de manière à savoir par où vous pouvez passer. Ça ne sera pas facile, je vous le dis. La ville est Terre de Jeux mais notre candidature n'a pas été retenue notamment pour les jeux équestres.

Pour les chevaux, je rejoins Monsieur le Président dans son affirmation de la nécessité du maintien d'une activité hippique pour que le Parc demeure tel qu'il est aujourd'hui. Ne pourrait-on pas améliorer la communication à l'entrée du Parc ? Les travaux du pont de Maisons-Laffitte ont conduit à la suppression du panneau jaune et bleu qui faisait mention de la Cité du Cheval ; j'espère qu'il reviendra mais ne pourrait-on pas ajouter des panneaux plus récents, de manière à réaffirmer que le cheval, à Maisons-Laffitte, est au cœur du Parc ?

Jacques MYARD : Nous sommes d'accord mais le seul problème est que, quand nous installons des panneaux supplémentaires, les gens disent qu'il y a trop de panneaux.

En revanche, j'ai bon espoir que le dernier lot sur le Rond Sévigné, pour construire une écurie, soit acté. C'est très important pour continuer à trouver des chevaux à Maisons-Laffitte.

Jean-Jacques CHIOZZI : Les chevaux ne sont pas non plus une promenade de tourisme : c'est un métier. Il y a plus de 1 000 chevaux dans le Parc, en comptant les chevaux de selle et les chevaux de course. Les chevaux s'entraînent dans le calme et la sécurité. Si des gens viennent se promener, c'est très bien, mais ce n'est pas non plus un endroit que l'on vient visiter : c'est un endroit où l'on travaille, et beaucoup.

Monsieur le Président, vous avez parlé d'un chêne multi-centenaire qui est tombé. Je suis l'heureux propriétaire de la clôture attenante. Je voulais savoir s'il y avait un interlocuteur dédié, pour deux raisons. La première est la remise en état de la clôture ; la deuxième est



que je participerais volontiers au projet que vous avez évoqué de sculpture ou de banc à cet emplacement.

Philippe TROUKENS (PT) : Merci ! Nous décidons d'un sculpteur qui réalisera une œuvre d'art et intégrera un banc pour ce chêne tricentenaire qui est tombé le long de la banquette, comme s'il voulait rester là. Plusieurs riverains m'ont demandé de le mettre en valeur.

Serait-il possible d'échanger à ce sujet ?

PT : Absolument.

Propriétaire avenue Foy, j'ai été victime de trois tentatives de vol en six mois, à mon domicile. J'ai eu la chance de ne pas subir de réel vol mais il y a eu trois tentatives. Je souhaitais partager cette information. Cela s'est produit la nuit, en général. Je suis sûr que des actions sont menées : il y a des caméras, des dépôts de plainte ont été faits mais, en me projetant dans le temps, je crains que de futures tentatives ne réussissent. C'est pour information.

Nous avons parlé tout à l'heure d'un point de deal qui se mettait en place, place Marine, ce qui est à proximité de mon domicile. Je n'en avais pas connaissance mais nous n'avons pas eu de réponse à ce sujet.

François LEJEALLE : C'est une question de sécurité, je laisse donc Monsieur le Maire répondre.

Jacques MYARD : Je vous rassure, j'en suis à mon troisième cambriolage. J'ai pris des mesures fortes, en faisant poser des alarmes et, pour ne rien vous cacher, en éclairant quand quelqu'un pénètre sur les lieux. Mais il est certain que la police scientifique travaille bien. Je ne sais pas si elle est allée chez vous ; peut-être est-elle venue chez moi parce qu'un cambriolage chez le premier magistrat de la ville fait tache, mais il n'en demeure pas moins qu'elle travaille bien et qu'elle obtient des résultats. J'espère qu'elle viendra chez vous, qu'elle y est déjà venue et qu'elle a fait les relevés. Mais il est certain que ce problème de cambriolage existe, même s'il y a une légère baisse. La difficulté que nous rencontrons actuellement, et que j'ai déjà évoquée, est que, notamment dans les immeubles, ce sont des gamins de 14 ou 15 ans qui montent par les façades, pénètrent dans les appartements, où ils volent parfois. Les policiers les attrapent et, le lendemain matin, les gamins sont à nouveau dans la rue. C'est la réalité. Mais j'ai l'impression qu'il y a une volonté de serrer un peu les boulons. C'est une politique à long terme.

Sur l'histoire du point de deal, c'est la première fois que j'en entends parler ; pardon, je ne suis pas au courant de tout. Ce qui est certain, c'est que je vais faire vérifier ce point. Mais je n'ai pas entendu parler de trafic de drogue à ce stade.

J'ai eu beaucoup plus, pour la drogue : on a même arrêté, un jour, une maman tout à fait digne, une mémé tout à fait digne, qui faisait effectivement la grossiste dans le Parc de Maisons-Laffitte de la drogue qu'elle allait chercher à droite et à gauche. Tout le monde venait ensuite



chez elle pour prendre sa dose. On a même vu une mère de famille, dont le fils venait d'être pris en flagrant délit de trafic par la police, prétendre qu'elle n'était pas au courant alors que toutes les installations étaient dans la chambre, dans son appartement. C'est la réalité française, malheureusement.

Le SIAAP veut élargir sa production de biogaz, avec tous ses risques de pollution. Le nouveau projet en cours est peu transparent. Le maire et le préfet ont-ils un certain pouvoir pour exiger davantage de transparence et que soient fournies plus d'explications à la population ?

Jacques MYARD : Nous sommes informés. Dès qu'il y a un incident, je suis informé de ce qui se passe au SIAAP. Il y a eu quelques petits problèmes de vannes, notamment. La clarifloculation est en voie d'être totalement refaite, avec un stockage séparé du chlorure ferrique.

Au sujet de ce fameux incendie, la première information – et je suis tombé de haut après avoir entendu cette réponse à la question que j'avais posée – est qu'il n'y avait aucune alarme incendie, alors qu'il y en a partout ailleurs. Cela a duré deux mois avant de pouvoir éteindre ce feu. J'y étais avec le préfet, il n'y a pas plus de deux ou trois semaines : nous avons posé la première pierre du nouveau centre de clarifloculation. C'est parfaitement transparent. Le nouveau directeur, qui est François-Marie DIDIER, nous informe à chaque fois qu'il peut y avoir un petit problème. Notamment, le SIAAP a subi une cyberattaque, qui n'a heureusement pas porté sur les installations industrielles mais sur la partie administrative. C'est la raison pour laquelle la grand-messe que nous avons régulièrement avec le SIAAP en préfecture a été reportée.

Aujourd'hui, je peux vous dire que, notamment en matière de pompiers, il y a une section permanente de 27 pompiers sur le site. A chaque fois qu'il y a un incident, nous sommes informés et, en règle générale, quand il arrive que de petits événements surviennent, sur le biogaz, si une vanne est mal fermée, les quantités qui s'échappent sont négligeables et n'ont été perçues nulle part. Nous sommes très vigilants à ce propos et je tiens à vous rassurer parce que la nouvelle direction du SIAAP, en la personne de François-Marie DIDIER, a pris les choses en main. Le changement est radical par rapport à ce qui s'était passé au moment de l'incendie.

Frédéric CERTAIN : Pour la question concernant le SIAAP, je vous invite à devenir membre de l'association Le Patrimoine qui, comme vous le savez, fait partie du comité de suivi et de surveillance de l'activité du SIAAP. Tous les trimestres, l'association Le Patrimoine envoie à ses membres le rapport d'état du SIAAP, qui peut vous intéresser et compléter votre information.

Intervenant : Je voudrais simplement ajouter que, quand on est membre du Patrimoine, on reçoit un mail une fois par mois concernant les activités du SIAAP, qui est très détaillé et permet à chaque citoyen de se faire une idée parfaitement exacte de la situation du SIAAP.



Une partie de la réserve située entre l'avenue Crébillon et l'avenue Lesage a subi des dommages dus à une circulation un peu anarchique des cavaliers. Je crois que des aménagements sont prévus. Il en va de même pour la place Charlemagne, où des aménagements ont été faits. Mais quel type d'aménagement allez-vous réaliser dans cette zone ?

Jean-Jacques CHIOZZI : Il existe une très forte concentration de chevaux dans ce secteur. Vous avez sans doute remarqué que nous avons déjà commencé à installer des lices sur la place Charlemagne, principalement à titre d'essai, pour voir la manière dont cela se passerait. *In fine*, tout le monde est content et cela se passe très bien. Nous allons donc prolonger ces lices sur le reste de l'avenue Charlemagne ainsi que sur l'avenue Lesage, que ce soit pour les chevaux de selle d'un côté ou les chevaux de course de l'autre. Nous nous sommes rendus sur place encore très récemment et nous avons décidé de mettre des lices pour protéger le reste des réserves.

Ma question porte sur l'hippodrome. Nous avons vu que les espaces verts avaient été rachetés par la Mairie. Qu'en est-il de la tribune ? Quels sont les projets ? Quel est le coût, notamment pour le désamiantage ? Quel est le coût pour les contribuables ? Quel est l'espoir, et à quelle échéance, d'un retour des courses ?

Jacques MYARD (JM) : Ce qui est amusant, c'est que ce sont toujours les mêmes questions et que j'y réponds à chaque fois. Il faut se remettre cent fois à l'ouvrage et se répéter au lieu de se contredire. Merci.

Je voudrais tout simplement vous dire ceci : effectivement, pour ce qui est de la verdure, ça roule. S'agissant de ce qui se passera sur les tribunes, compte tenu de l'atonie économique du pays, DBI, qui a un permis de construire pour accueillir des entreprises, poursuit ses contacts pour terminer son tour de table, ce qui a pris un peu plus de temps, en vue de lancer ensuite le désamiantage. Je ne vous dirai pas le coût car, si c'était la Ville qui le faisait, ce serait cher mais si ce sont des privés qui négocient, comme par hasard, c'est moins cher. Le projet va avancer.

Je vais vous dire : un jour, j'étais en poste en Algérie et M. YAKER, qui était ministre, disait que le plan quinquennal serait fait, même si cela devait prendre 5, 6 ou 7 ans. Aujourd'hui, en raison de l'atonie, nous sommes obligés de donner du temps au temps et, malheureusement, cela va moins vite que nous ne l'espérons, en raison de l'explosion des taux bancaires. Quand ces taux passent de 1, voire -1, à 4,5 %, cela a des conséquences. Toutes les opérations d'aménagement et immobilières dans le pays sont à l'arrêt.

Il n'y a donc ni limite de coût, ni limite de durée ?

JM : Ce n'est pas ça. Ecoutez un instant : c'est une opération privée et, dans ce cadre, ce sont les investisseurs qui décident s'ils prennent ou pas.



Il a précédemment été question du biogaz. Chacun constate que la tendance actuelle des énergies est de monter très haut : on l'a vu à travers les prix de l'électricité et du gaz. Certaines villes ont fait passer des camions pour faire des vibrations sur le sol et examiner les possibilités de géothermie. Nous sommes proches de la Seine. Je voulais savoir si des études avaient été réalisées au niveau du Parc pour exploiter éventuellement cette ressource et éviter la consommation d'énergies fossiles.

François LEJEALLE : A ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude en ce sens. Je ne pense pas que cela ait existé ou ait été initié, ni par la Mairie, ni par l'ASP.

Ma question porte sur la voie piétonne avenue Eglé et, notamment, sur la zone située autour de la place du Château. Je souhaite savoir si vous avez un projet de rénovation pour cette voie qui, en cas d'intempérie, est impraticable pour les piétons.

Jean-Luc POTTIER : Il y a plusieurs voies d'accès sur l'avenue Eglé et nous avons reçu un certain nombre de demandes des résidents, jusqu'à Wagram, d'ailleurs. C'est une voie qui est quotidiennement utilisée par toutes les familles et par les gens qui vont travailler. Il y a plusieurs moyens de rejoindre ou de sortir de la ville. Entre les banquettes, se trouvent effectivement des allées piétonnes ; des trottoirs sont situés de chaque côté ; de l'autre côté de la banquette, il y a encore une voie piétonne. Il est vrai que c'est un peu fissuré et que ces allées sont un peu fatiguées. Nous les reprenons régulièrement, notamment du côté du bassin du Château. Mais c'est l'une des plus grandes voies d'accès à la ville et de la sortie de la ville. C'est très confortable pour les piétons, qui y sont en sécurité et sont protégés par des banquettes et des contre-banquettes. Toutes les avenues sont bordées par des pavés. On est en sécurité, c'est large et c'est spacieux. Nous les entretenons ; ce n'est pas parfait, mais nous les entretenons.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h05.

A Maisons-Laffitte, 3 mai 2024

Le Président

François LEJEALLE